

La lettre de la

CPDT

*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

n° **54**
Octobre 2020

03

Infrastructures
vertes pourvoyeuses
de services
écosystémiques

07

Crise sanitaire et
aménagement du
territoire : quels
enseignements ?

09

Débat : les nouvelles
technologies et
l'espace public

10-12

Atlas des dynamiques
territoriales et
nouvelles publications

La dernière édition de la lettre était sortie en plein confinement, expérience inédite pour la très grande majorité d'entre nous. Alors que l'automne a débuté, force est de constater, que la crise sanitaire est toujours bien présente avec ses impacts sur notre quotidien.

Durant ces derniers mois, de nombreuses réflexions ont émergé quant aux conséquences que cette crise pourrait avoir sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans le monde et à notre échelle en Wallonie. S'il nous semble délicat de tirer à ce stade des enseignements définitifs, il apparaît cependant que celle-ci accélèrera vraisemblablement toute une série de mutations déjà en cours touchant la mobilité, l'habitat, le commerce... et qu'organiser la résilience de nos territoires face à divers chocs est plus que jamais d'actualité. À cet égard, les recherches de la CPDT passées ou en cours avancent des réponses sur des thématiques variées.

Cette lettre aborde ainsi la question de l'importance de la nature en ville, mais aussi en milieu rural, avec une interview de chercheurs ayant participé à la recherche « Opérationnalisation d'une infrastructure verte pourvoyeuse de service écosystémiques ». Cette recherche a produit un nouveau vade-mecum CPDT intitulé « Infrastructures vertes, pourvoyeuses de services écosystémiques ». L'entretien permet de découvrir les apports principaux de l'ouvrage et certains concepts relatifs à ces infrastructures.

Une autre publication revient sur les études de cas réalisées dans le cadre de la recherche « Des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs » et sur le module de formation sur cette thématique. Cette 78e note de recherche compile 26 fiches décrivant des espaces publics visités et analysés. En lien également avec la formation et les espaces publics, le point CATU présente quelques conclusions issues des réflexions menées sur le rôle et les impacts que les nouvelles technologies peuvent avoir dans la conception des espaces publics.

Consultable sur notre site internet, le catalogue de l'atlas des dynamiques territoriales s'est enrichi de 11 nouvelles cartes commentées, pour partie dédiées à la mobilité. Construit durant trois années de recherches sur les Quartiers Nouveaux, un recueil de fiches sur 6 thèmes d'actualité, dont l'agriculture urbaine et la participation citoyenne, est également paru en octobre.

Enfin, nous terminerons cet éditto en vous rappelant notre prochain rendez-vous : le colloque 2020 de la CPDT le 15 décembre. Il se tiendra au palais des congrès de Liège (avec une capacité réduite à 200 participants en présentiel) et sera également retransmis en visio-conférence. Il portera sur la question de l'étalement urbain et proposera un aperçu de comment la Wallonie, la Flandre, la Suisse et la France abordent cette problématique.

Les coordinateurs de la CPDT,
Valérie Cawoy, Martin Grandjean et Jean-Marc Lambotte

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinatrice de la CPDT :

Annick Fourmeaux,
SPW - Territoire, Logement, Patrimoine,
Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
annick.fourmeaux@spw.wallonie.be
Tél. 081/33.21.35

Les équipes de recherche

ULB-IGEAT

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

CP 130/2, Av. F. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
valerie.cawoy@ulb.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart & Valérie Cawoy

UCL-CREAT

Centre de Recherches et d'Études pour l'Action Territoriale

Place du Levant 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
sabine.gerard@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin & Martin Grandjean

ULiège-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural

Allée de la Découverte 9 B52/3
- 4000 Liège
jm.lambotte@uliege.be
Tél. 04/366 58 93
Coordination : Jean-Marie Halleux & Jean-Marc Lambotte

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur notre site : cpdt.wallonie.be ou par voie postale, en téléphonant au 1718 ou en envoyant votre demande à publications@spw.wallonie.be

Vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner ? Envoyez votre demande à valerie.cawoy@ulb.be

Éditrice responsable :

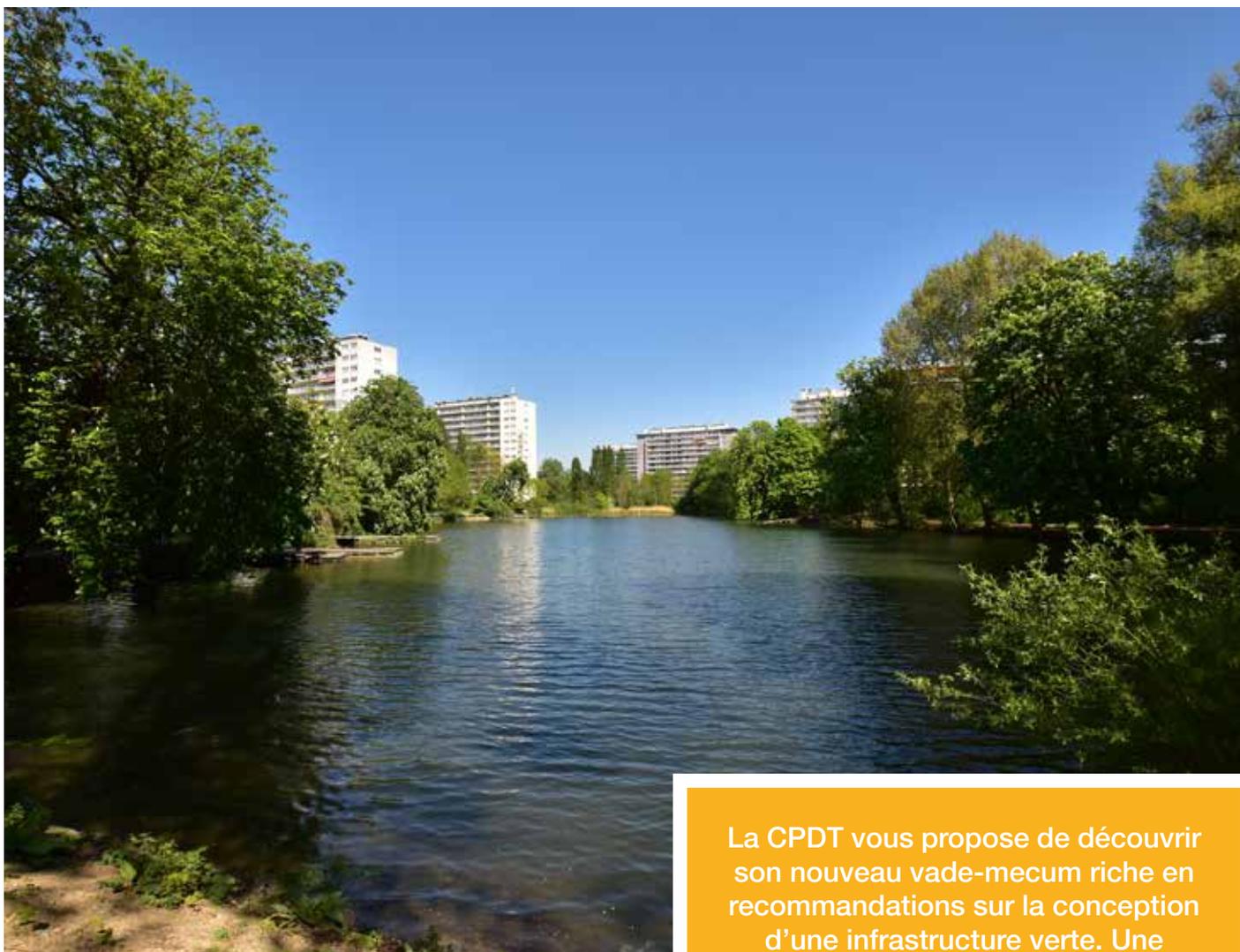
Annick Fourmeaux

Rédaction, graphisme & mise en page :

Benoît Kensier

Crédit photographique :

CPDT



La CPDT vous propose de découvrir son nouveau vade-mecum riche en recommandations sur la conception d'une infrastructure verte. Une publication indispensable qui offre des informations « à qui veut comprendre » et des leviers « à qui veut agir ». Propos recueillis auprès de Sébastien Hendrickx (Lepur) et Simon Verelst (IGEAT).

INFRASTRUCTURES VERTES POURVOYEUSES DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

❖ Quel est l'apport de ce nouvel ouvrage ?

L'infrastructure verte est associée aux politiques environnementales mais pas uniquement. Ce vade-mecum vous aidera à comprendre sa mise en place sous l'angle de l'aménagement du territoire

avec les outils que vous connaissez comme le SDT, le CoDT ou les différents schémas et plans de secteur.

Les enjeux liés à l'infrastructure verte y sont décodés par l'équipe de recherche et cet ouvrage indique une série de leviers d'action à utiliser aux différents stades du projet : du développement d'une vision

politique à la gestion de l'infrastructure verte en passant par sa planification et sa réalisation.

La publication offre également un aperçu de pratiques ayant fait leurs preuves dans différents projets et qui peuvent être intégrées tout au long du processus. Vous y trouverez par exemple des informations

pratiques sur les opportunités offertes par le CoDT, des outils méconnus et des références d'associations actives en Wallonie.

❖ Les infrastructures vertes jouent un rôle déterminant dans le développement de notre société, vous en faites part dans le vade-mecum.

Nous n'en avons peut-être pas tous conscience mais l'environnement joue un rôle clé dans notre vie quotidienne, nous en sommes dépendant, y compris en ville.

Depuis des décennies, les pressions sur l'environnement se sont significativement accrues (fragmentation des habitats, perte de biodiversité, pollutions...). D'un autre côté, les besoins en services provenant des écosystèmes – les services écosystémiques – nécessaires au bien-être et à la survie de l'homme ont augmenté. Parmi ces services, on peut citer ceux de production (alimentation, matériaux, énergie, etc.), de régulation (qualité de l'eau, de l'air, du climat, etc.) et les services culturels (loisirs, apprentissage, etc.).

La production de services écosystémiques par l'infrastructure verte ne passe pas nécessairement par des actions telles que la modification des écosystèmes ou de leur composition. La végétation en place fournit déjà des services qui bénéficient à toute la société. Néanmoins, si on souhaite optimiser cette production, les politiques d'aménagement territorial devront organiser les différents éléments de l'infrastructure verte afin d'orienter ces services en fonction des objectifs fixés par ces politiques. Notre publication fournit quelques lignes de conduite pour aller dans ce sens. Par exemple, face aux changements climatiques qui s'illustrent de plus en plus fréquemment par d'importantes vagues de chaleur en Belgique, l'infrastructure verte peut jouer un rôle d'atténuation en tempérant via la végétation et la présence d'eau la température des villes.



« Infrastructures vertes », disponible gratuitement sur le site de la CPDT.

❖ De quoi l'infrastructure verte est-elle composée et à partir de quels critères est-il considéré qu'un espace appartient à ce type d'infrastructure ?

La Commission européenne définit l'infrastructure verte comme un « réseau constitué de zones naturelles, semi-naturelles et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique. Ce réseau est conçu et géré aux fins de la production d'une large gamme de services écosystémiques. Il intègre des espaces verts (ou aquatiques dans le cas d'écosystèmes de ce type) et d'autres éléments physiques des zones terrestres (y compris côtières) et marines. ». De cette définition, on comprend que l'infrastructure verte rassemble à la fois des éléments naturels et des éléments artificiels tels qu'une toiture verte permettant d'améliorer la gestion des eaux, une passe à poissons favorisant la protection de la biodiversité ou encore des pistes cyclables si on agit sur la santé ou le développement des liens sociaux.

Dans le vade-mecum, nous proposons plusieurs critères pour définir l'appartenance d'un espace à l'infrastructure verte. Premièrement, celui-ci doit fournir ou faciliter la délivrance de plusieurs services

écosystémiques associés aux fonctions recherchées par l'infrastructure verte. Il s'agit de délivrer des bénéfices au regard de certains objectifs prédéfinis. Ensuite, l'espace doit faire l'objet d'une action de planification, d'aménagement, de préservation ou de gestion afin d'accroître ou de maintenir la délivrance des services écosystémiques ciblés. Enfin, l'espace doit fournir une majorité de ces services pour la société dans son ensemble et non pour un nombre restreint d'acteurs ou de groupes d'acteurs. Ces bénéfices doivent avoir une visée territoriale, ce qui fait que l'infrastructure verte s'ancre réellement dans la politique de développement territorial.

Une des originalités du vade-mecum par rapport à d'autres publications sur l'infrastructure verte est de proposer trois grandes catégories d'éléments en fonction de leur emprise territoriale et donc des actions qu'elles impliqueront en matière de développement territorial.

Les pôles

Les pôles sont par exemple des zones de pleine nature (zones boisées, espaces verts publics, forêts, prairies, zones humides), des zones à vocation de conservation de la nature (réserves naturelles), des zones à vocation de production (agriculture, sylviculture) ou encore des zones à caractère récréatif et paysager. Tous ces pôles assurent en priorité la délivrance de services écosystémiques et tendent à limiter la présence d'autres fonctions.

Les liaisons

Elles assurent la connectivité du réseau et permettent l'accessibilité aux services écosystémiques. On retrouvera par exemple des alignement d'arbres, des haies, des marres, etc. Le réseau de mobilité douce intervient également pour permettre l'accessibilité aux citoyens, pour qu'ils puissent se rendre dans ces différents pôles et profiter des bénéfices qu'ils apportent.

Les éléments de support

Dans la composition de l'infrastructure verte, on retrouve enfin des éléments de support qui viennent compléter celle-ci même s'ils ne sont pas dédiés en priorité

aux fonctions données à l'infrastructure verte. Ces éléments de support vont contribuer à la délivrance des services écosystémiques. En ville, les toitures vertes et les façades végétalisées peuvent jouer ce rôle de support.

❖ La délivrance de service écosystémique par une infrastructure verte nécessite une gestion. Dès lors, quels acteurs mobiliser dans la gestion des infrastructures vertes, une fois celles-ci réalisées?

Très clairement, trois types d'acteurs peuvent être mobilisés : les propriétaires, les citoyens et les politiques.

Les propriétaires fonciers, privés ou publics, peuvent compter parmi eux des agriculteurs, des forestiers et des institutions publiques et parapubliques (infrastructures routières et ferroviaires, terrains régionaux et communaux, etc.). Ce sont la plupart du temps les décideurs finaux concernant l'utilisation ou la gestion des espaces. Les citoyens sont également des gestionnaires de l'espace public. Leur mobilisation est une des clés de réussite de la gestion. Dès lors, il peut être judicieux de les mobiliser en amont dès la réalisation de l'infrastructure verte pour faire en sorte qu'ils s'approprient le projet. Cette mobilisation peut aussi se faire via des activités dans les écoles afin de sensibiliser à l'importance de ces espaces et au fait qu'il faut en prendre particulièrement soin. Enfin, il faudra évidemment impliquer les politiques tant au niveau communal que provincial ou régional. Par ce biais, ce sont les différents acteurs de l'administration compétents dans l'aménagement du territoire mais aussi les conseillers en environnement et les services mobilité, travaux, espaces verts, etc. qui peuvent être mobilisés.

Se former

Tous ces acteurs sont souvent les gestionnaires d'une grande partie de l'infrastructure verte. Il y a des compétences spécifiques à acquérir mais des formations à l'attention des professionnels et des propriétaires existent et peuvent être proposées. Deux

Huit bonnes raisons de développer un projet d'infrastructure verte

1. Développer les fonctions sociales et récréatives

« La création de jardins collectifs permet d'échanger autour d'un projet commun et de mettre en place des relations d'apprentissage. »

2. Améliorer le bien-être et la santé

« Profiter des espaces verts et des vues sur ces espaces réduit le stress et augmente la capacité de concentration, mais aussi le développement cognitif des enfants. »

3. Réguler le climat local

« Les toitures vertes peuvent participer à l'absorption du rayonnement solaire et à une meilleure isolation des bâtiments, évitant la surchauffe de ceux-ci. »

4. Gérer les eaux pluviales et les risques d'inondation

« Différents espaces naturels peuvent être mis à profit pour favoriser une gestion alternative de l'eau par infiltration ou évaporation. »

5. Produire de l'alimentation

« Englober le périurbain comme couronne maraîchère peut fournir une production de saison et améliorer la résilience alimentaire du territoire »

6. Produire de la biomasse

« La biomasse peut éventuellement être utilisée pour alimenter un réseau de chaleur, voire faire l'objet d'une commercialisation. »

7. Préserver et améliorer la qualité de l'environnement

« La disposition des végétaux en alignement, perpendiculairement aux vents dominants, et leur proximité aux sources de pollutions (les voiries notamment) augmentent l'efficacité de captation de polluants. »

8. Protéger et développer la nature

« L'infrastructure verte peut contribuer à la protection de la nature par l'intégration d'habitats naturels, qu'ils soient protégés ou non. »

cas sont en ce sens très explicites : à Lyon, l'ensemble du personnel technique a été sensibilisé et formé à la gestion des espaces verts sans pesticides. Les pratiques et les coûts de gestion se sont alors nettement améliorés et ont prouvé l'intérêt d'une formation adaptée du personnel tout au long de la réalisation de l'infrastructure verte. En Flandre, des associations travaillent à la formation des petits propriétaires forestiers à une gestion durable de leurs forêts, notamment dans le cadre de Natura 2000. En effet, ces propriétaires forestiers sont souvent les gestionnaires principaux de leurs terrains et il est rare qu'ils fassent appel à d'autres prestataires de service.

Les associations

Les associations représentent une catégorie supplémentaire d'acteurs très importante à mobiliser. Au niveau wallon, nous pourrions en citer quelques-unes comme :

- **Adalia 2.0** qui sensibilise les citoyens et les communes à la gestion différenciée.
- **Ecowal** qui intervient auprès des communes pour les conseiller et les accompagner dans la gestion écologique de leurs espaces publics.
- **Natagriwal** qui informe, conseille et encadre les agriculteurs, forestiers et propriétaires publics ou privés dans

la mise en œuvre du programme agro-environnemental et du réseau écologique européen Natura 2000.

- L'association « **tous à pieds** » qui œuvre auprès des écoles pour la sensibilisation des enfants en développant des chemins naturels qu'ils entretiennent eux-mêmes.
- **Natagora** qui crée et gère des réserves naturelles et développe de nombreuses autres actions en faveur de la nature impliquant tous les acteurs de la société.

Exemples d'éléments constitutifs de l'infrastructure verte à prendre en considération en fonction de l'échelle à laquelle on se situe (réalisation CPDT)		
Type d'éléments	Echelle régionale ou supracommunale	Echelle communale ou locale
Pôles de l'infrastructure verte	Forêts multifonctionnelles ou en gestion durable, zones humides étendues, lacs, etc.	Zones de pâtures ou bois en gestion extensive et d'intérêt paysager, culturel ou écologique, carrières non exploitées, pelouses calcaires, étangs, lits majeurs et zones d'expansion de crue, etc.
Pôles spécifiques aux contextes urbanisés	Coulées ou ceintures vertes, grands espaces verts publics multifonctionnels, etc.	Bois, espaces verts publics, groupements de jardins ou intérieurs d'îlots en gestion écologique, friches végétalisées, plans d'eau, etc
Éléments de support ou de liaison (semi-) naturels	Paysages agricoles extensifs et bocagers, forêts, périmètres d'intérêt paysager, culturel ou patrimonial, grandes rivières, abords végétalisés des réseaux de communication et d'énergie en gestion écologique, etc.	Haies et alignements d'arbres, bois et bosquets, bandes de faune et/ou antiérosives, espaces de transition entre parcelles agricoles, prairies, étangs et mares, rivières et ruisseaux et leur ripisylve, bords de routes en gestion différenciée, etc.
Éléments de support ou de liaison artificiels	Canaux, écoducs* et passes à poissons, réseaux cyclopédestres internationaux ou régionaux (ex. : EuroVélo, Sentiers de Grande Randonnée), etc.	Ecoducs et passes à poissons, murs de pierre, toitures et façades végétalisées, zones bâties peu denses, zones d'immersion temporaire, sentiers et itinéraires cyclopédestres locaux, etc

Remarque : Certains éléments constitutifs de l'infrastructure verte, en particulier ses pôles, peuvent bénéficier d'une reconnaissance des autorités relative à leur intérêt biologique (site Ramsar, site Natura 2000, site protégé par la loi sur la conservation de la nature, site de grand intérêt biologique (SGIB), etc.).



BOUSCULÉS PAR LA CRISE SANITAIRE... QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Les diverses restrictions qui ont accompagné les nouvelles mesures sanitaires nous ont poussé, parfois juste un temps, à redéfinir notre manière de nous déplacer, de se partager l'espace public mais aussi, de profiter davantage des bienfaits de notre environnement naturel. A vif, voici quelques constats et déductions obtenues auprès de nos chercheurs à propos de l'impact de la crise du Coronavirus sur l'aménagement du territoire.

Le tourisme...

« L'impact est évidemment majeur sur le tourisme en Wallonie. Celui-ci a d'abord été en arrêt quasi total. Après le confinement, la limitation des déplacements internationaux a contribué à une relative réussite, en termes de fréquentation, de la saison touristique estivale wallonne. Il semblerait que la perte de touristes internationaux, principalement transfrontaliers, ait été plus que compensée par une nette augmentation des touristes locaux. »

« Nous observons que l'impact de la crise sanitaire sur le tourisme varie en fonction du type d'hébergements et d'activités. Les attractions touristiques accueillant un public nombreux (parcs récréatifs, musées) ont dû réduire significativement leur capacité d'accueil. Les touristes se sont donc probablement davantage tournés vers des activités libres, en extérieur. Pour ce qui est des hébergements, la tendance internationale, qui reste à confirmer en Wallonie, tend vers un retour du public vers les hébergements plus classiques (hôtels) au détriment des locations à courte durée (Airbnb, maisons d'hôtes, etc.) dont le caractère non professionnel apparaîtrait moins sécurisant. »

« Un impact sur les paysages pourrait se ressentir. A court terme, on pointera principalement les aménagements provisoires, notamment pour la mobilité douce en zone urbaine. Sur le long terme et outre la pérennisation de ces aménagements provisoires, la découverte des paysages wallons par leurs habitants a probablement permis à ces derniers de mieux connaître leur territoire et ses richesses patrimoniales. Cette sensibilisation pourrait être exploitée afin de justifier l'intérêt de tenir compte du paysage dans les décisions d'aménagement du territoire. Par ailleurs, si la tendance à l'excursionnisme et au tourisme local se poursuit dans les années à venir, cela pourrait avoir des impacts directs sur le paysage via la construction de nouvelles infrastructures (accueil, résidences secondaires, etc.). »

Le logement...

« Le rapport au logement doit se tourner davantage vers un meilleur confort de vie en incorporant par exemple des espaces de travail ou un accès à un espace extérieur privé. Au sein du quartier, l'intérêt retrouvé pour les promenades mérite des paysages urbanistiques de qualité. Cela passe par exemple par l'adaptation des trottoirs et l'accès, en milieu dense, à une place et un espace vert qui amplifient les contacts entre habitants. »

Paysages et espaces verts...

« Une plus forte densité des espaces de nature en ville incluant une meilleure connectivité entre ceux-ci et les espaces ruraux ouverts permettrait d'éviter une trop grande proximité entre les personnes dans le cadre de futures pandémies. »

« Il faut certainement privilégier les infrastructures vertes. Celles-ci ont pour but de faciliter la délivrance des services fournis par la nature à la population. Par exemple, une répartition homogène des espaces verts en ville permet aux citoyens d'accéder facilement à ceux-ci afin de trouver des zones d'ombre ou îlots de fraîcheur en cas de canicule ou tout simplement, d'avoir une vue plus attrayante depuis leur logement et de s'adonner à des activités physiques. On pensera également aux potagers collectifs, aux aires de jeux pour les enfants, etc. »

Vers plus de résilience des aménagement urbains...

« La crise est venue renforcer l'intérêt de traduire sur le terrain un concept que nos recherches mettent en avant depuis de nombreuses années : la résilience des territoires. Elle passe par la mise en pratique de principes clés comme la densification raisonnée, les espaces publics de qualité, la mixité des fonctions ou la présence d'espaces verts en ville. »

« Les concentrations de populations sont considérées comme amplificatrices de la pandémie. Ces derniers mois, vous êtes nombreux à avoir réfléchi à votre part « d'espace personnel », votre « part d'espace partagé » dans l'espace public, au moment propice où faire ses achats, en tant qu'usager des transports en commun au temps passé dans les flux... Il restera certainement des traces de cette période bousculée dans l'esprit de chacun d'entre nous et dans certaines de nos habitudes prises. L'aménagement du territoire doit pouvoir l'anticiper, pour avoir notamment des villes résilientes et attractives, des logements adaptés au télétravail et un accès confortable aux services de proximité. D'autre part, il faudra aussi sans doute réinterroger certains mouvements de concentration de populations ou le gigantisme d'infrastructures : méga-hôpitaux en périphérie, maisons de repos toujours plus grandes et déconnectées des lieux de vie des villes et villages, méga-festivals, resorts touristiques... »

L'économie...

« Dans le secteur du commerce de détail, les changements brutaux survenus dans le comportement d'achat des consommateurs ont notamment eu pour effet d'accentuer rapidement un phénomène préexistant de transfert depuis les commerces physiques vers le commerce en ligne et de limiter les dépenses tant en raison de la diminution du pouvoir d'achat déjà subie par certains ménages qu'en raison d'une crainte d'une baisse prochaine de celui-ci si cette crise perdure. Quoi qu'il en soit, le nombre de points de vente commerciaux et d'établissements HoReCa actifs devrait encore chuter prochainement par rapport à la situation d'avant crise. Beaucoup de centres-villes commerciaux déjà en grosse difficulté avant cette crise risquent de voir le taux de cellules vides partir en flèche, sachant que ce taux moyen pour la Wallonie était déjà particulièrement élevé avant cet épisode. Même le commerce situé en périphérie risque d'être lui aussi durement touché. »

Communiquer davantage...

« Si nombre de nos analyses ou recommandations pré-pandémie restent pertinentes, il y a en revanche un réel besoin de communiquer davantage et de mieux faire passer nos messages. Certains principes que nous avançons sont encore trop perçus comme des contraintes et/ou trop théoriques. »

❖ DÉBAT : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET L'ESPACE PUBLIC



La formation « Des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs » a exploré l'implication des acteurs dans la conception, la gestion et l'animation des espaces publics. Il en est un omniprésent dans nos vies mais souvent oublié : les géants du web. La question est alors : faut-il intégrer l'action des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) dans la conception des espaces publics ?

Les technologies un vecteur d'évolution des espaces publics ?

De tout temps, l'apparition de technologies a modifié les usages de l'espace public. Avec la popularisation de la voiture, de nouveaux espaces (semi-) publics, les centres commerciaux, se sont développés au détriment des centres-villes et de leurs espaces (réellement) publics. Plus tôt, le développement du chemin de fer a participé, avec l'accroissement de la ville, au développement de rues commerçantes au détriment des marchés. La nourriture a été « sortie » de l'espace public (la place et la rue) pour rentrer dans l'espace privé : l'épicerie (Steel, 2016, pp. p172-178).

La révolution numérique aura des effets tout aussi importants. Les NTIC (Nouvelle technologie de l'information et de la communication) génèrent un nouvel espace public plus fluctuant, volatile, évolutif que l'espace public « traditionnel », élément permanent du territoire.

Elle entraîne déjà une redéfinition des mobilités, de l'accessibilité et des activités commerciales.

Un intervenant de la table ronde lors de la formation, M. Calonger (AMCV), pointait la nécessité pour certains types d'espaces publics d'assurer leur promotion prioritairement sur les réseaux sociaux. Les *community managers* prolongent en quelque sorte le travail des urbanistes, des auteurs de projet qui ont conçu ces espaces "matériels".

Quels impacts les GAFAM ont-ils sur l'espace public ?

« Vraiment Vraiment », une agence de « Design d'Intérêt Général » s'interroge sur la capacité de Google (et autres géants du Web) à "tout gâcher" en matière d'espace public.

L'agence attire notre attention sur la capacité de Google à redéfinir les centralités. Par notre utilisation d'une série de services gratuits, nous donnons à Google un ensemble de données qu'il exploite selon ses propres critères. Il met en avant des lieux d'intérêts, commercialise la visibilité des commerces sur ses applications et interfère ainsi avec la politique de certaines villes en orientant les flux de ses utilisateurs. Une nouvelle configuration virtuelle de la ville apparaît : celle des utilisateurs de Google.

Une autre évolution concerne les besoins de visibilité des commerces, élément d'animation important de l'espace public. Certains commerces investissent davantage dans une visibilité virtuelle que dans une vitrine au rez-de-chaussée. A l'inverse, le développement du commerce en ligne entraînera un besoin de visibilité accru surtout dans des quartiers de prestige ou les grandes rues commerciales. Le commerce se réduit à la vitrine de l'enseigne pour voir, toucher ou essayer le produit et ensuite le commander en ligne.

La visibilité de certains types de commerces est déjà fortement modifiée. Avoir une maîtrise des NTIC devient un facteur de développement. Ainsi, la rue des Carmes à Namur doit en partie sa redynamisation à une bonne maîtrise des codes de communication des réseaux sociaux.

Dès lors, faut-il intégrer les NTIC dans la gestion des espaces publics ?

La définition de l'espace public reprend le critère de l'accessibilité à tous, à tout moment. Par leur coût, leur difficulté d'utilisation pour certains publics précarisés ou le besoin de déconnexion d'une part de la population, les NTIC induisent une discrimination d'accès. Simultanément, elles ont un caractère très inclusif en permettant des échanges, un accès à l'information à la culture, à l'autre...

L'espace public est pratiqué dans le respect des principes et exigences édictées par les autorités publiques. Une expertise dans ce domaine sera nécessaire pour y accompagner l'éventuel usage des technologies de la communication notamment en matière de respect de la vie privée ou pour contrôler les nouvelles règles induites par ces applications.

D'un autre côté, l'espace public est le support d'une grande variété de pratiques, il paraît nécessaire de tenir compte des nouveaux usages générés par de nouvelles technologies avec toutes les opportunités qu'elles offrent en termes d'animations pour l'événementiel et les commerces.

En tous les cas, il faudra éviter de détourner l'espace public de ses fonctions premières : se déplacer, desservir et séjourner ; les NTIC constituent des outils pour ces trois fonctions avec des effets positifs mais aussi insidieux.

❖ NOUVELLES CARTES DISPONIBLES POUR LA WALLONIE ET LA BELGIQUE

Onze nouvelles fiches ont été réalisées par notre équipe qui poursuit actuellement le double objectif de repenser la structure de l'atlas et d'améliorer le lien existant entre ce dernier et les différents résultats des recherches menées par la CPDT.

Depuis octobre, les 11 fiches suivantes sont venues compléter le catalogue :

- Transports en commun - offre structurante (2018), en Wallonie.
- Communes présentant un déficit au niveau de l'offre structurante en transports en commun (2018), en Wallonie.
- Fréquentation des arrêts de bus (2017), en Wallonie.
- Desserte en transports en commun par secteur statistique, en Wallonie / en Belgique (2017).
- Évolution des revenus fiscaux moyens par habitant (2008-2016) en Wallonie / en Belgique.
- Les familles monoparentales (2018), en Wallonie / en Belgique.
- Évolution du commerce de biens (2009-2019), en Wallonie / en Belgique.

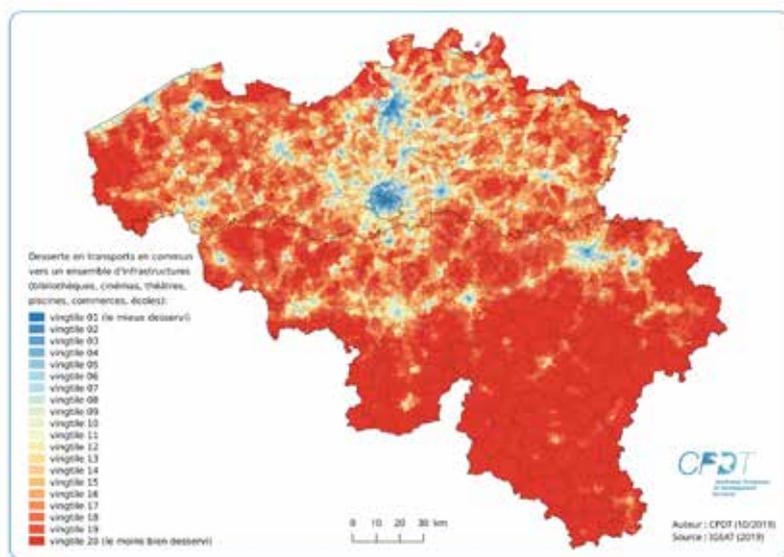
Cinq fiches portent sur la problématique des transports en commun traitée dans la recherche 2018-19 « Urbanisation des nœuds et mixité des fonctions » et qui s'inscrit dans la réflexion d'un arrêt de l'artificialisation de nouvelles terres.

Le mode de développement territorial agit sur la demande de mobilité, le volume et la répartition dans le temps du trafic et le choix du mode de transport. L'optimisation de l'efficacité des transports en commun passe par une urbanisation évitant une diffusion importante du bâti. La carte de la fiche « Desserte en transports en commun par secteur statistique, en Wallonie / en Belgique (2017) » illustre la facilité d'accès vers un ensemble d'équipements en transports publics et peut aider à la décision quant aux endroits à urbaniser prioritairement.

La desserte des lieux de résidence se réfère à une typologie de l'accessibilité en transports en commun à une série d'équipements (bibliothèques, commerces, écoles secondaires, etc.). Basée sur les horaires des sociétés de transports publics, elle prend la forme d'une variable synthétique de temps d'accès en transports en commun. Cet indicateur prend en compte l'offre de services à proximité des lieux de résidence et constitue un indicateur de la dépendance à l'automobile pour y pratiquer une série d'activités. L'échelle va des lieux faiblement dépendants de l'automobile (accès aisé grâce à une large gamme de services en transports publics) aux lieux où la vie en est très dépendante. La densité de population, la proximité d'une ligne de chemin de fer et la présence des équipements expliquent grandement cette desserte locale.

Desserte en transports en commun par secteur statistique, en Belgique (2017)

Indice de desserte en transports en commun vers un ensemble d'infrastructures (2017)



➔ Globalement, la Flandre est mieux desservie en transports en commun que la Wallonie pour accéder à la série choisie d'équipements. Ceci s'explique par une densité de population plus grande. En particulier, la zone fortement peuplée comprise entre Anvers, Louvain, Bruxelles et Gand est mieux desservie. A l'inverse, le pourtour frontalier et les zones rurales, moins denses, comme l'ouest de la Flandre occidentale, le nord du Hainaut occidental et la plupart des secteurs statistiques au sud du sillon wallon sont mal desservis. Certains pôles secondaires (Mouscron, Braine-le-Comte...) obtiennent également de bons scores notamment grâce à l'existence d'une large palette de services locaux.

PUBLICATIONS

❖ DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ, CONVIVIAUX ET SÛRS

Cette nouvelle note de recherche, disponible sur le site de la CPDT, compile 26 exemples d'espaces publics qui participent à la mise en oeuvre des buts régionaux que sont la lutte contre l'étalement urbain, l'attractivité territoriale, l'amélioration du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité.

Durant les années 2018 et 2019, l'espace public a été exploré par la CPDT au travers d'une recherche, de la rédaction d'un vade-mecum et de la dispense d'une formation à destination des conseillers en aménagement du territoire qui se poursuit en 2020.

Les principaux enseignements de ces travaux sont rassemblés dans plusieurs notes de recherche. La présente note « Des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs ; une formation à destination des CATUs – éventail des bonnes pratiques » est une compilation de 26 fiches décrivant des espaces publics visités et analysés dans le cadre de la formation.

Ces fiches n'ont pas pour objet un relevé et une analyse détaillés des aménagements. Elles présentent quelques éléments-clés de contexte et de compréhension des projets, ainsi que les ambitions recherchées de ceux-ci sur base de la grille de lecture du vade-mecum de la CPDT. Quelques enseignements en matière de bonnes pratiques d'aménagement, de conduite de projet, d'animation, d'entretien ou encore de gestion retenus des visites et des analyses partagées avec les CATUs figurent également sur chaque fiche.

Certains espaces présentés font l'objet d'un aménagement temporaire. Ces derniers montrent le dynamisme citoyen et associatif pouvant mener à la réappropriation d'un espace, voire la reconfiguration d'un lieu, et le rôle que peuvent jouer ces expériences dans l'aménagement futur et durable de l'espace.

26 espaces publics analysés

La place

- Grand-Place, Péruwelz
- Grand-Place, Nivelles
- Grand-Place, Hannut
- Place Leblanc, Comblain-au-Pont
- Pôle Marexhe-gare, Herstal
- Espace Hayeneux, Herstal
- Place Verte, Charleroi
- Kop van Kessel-Lo, Leuven
- Blauwputplein, Centrale werkplaatsen, Leuven
- OPEK-plein, Leuven
- Damiaanplein, Leuven

La rue

- Rue Petite Voie, Herstal
- Paternosterstraat, Leuven
- Koperslagerij, Ketelmakerij, Paswerkerij, Leuven
- Martelarenlaan et park Belle-vue, Leuven

L'axe structurant

- Boulevard Joseph Tirou, Charleroi
- Marché au Bétail, N48, Renaix

Le croisement

- Justus Lipsiusplein, Leuven

Autres typologies d'espaces publics

- Quais de la Sambre et « placerele », Charleroi
- Quais de l'Escaut, Tournai
- Cour Fischer, Verviers
- Bords de la Dyle, Leuven
- Stadstuin, Renaix
- Musée de l'Éphémère, Herstal
- Engelsplein, Leuven
- Parc Centrale werkplaatsen, Leuven



PUBLICATIONS

❖ 27 FICHES POUR UN APPUI À LA CRÉATION DE NOUVEAUX QUARTIERS

Ce recueil de fiches thématiques voit le jour à l'issue de trois années de recherches menées par la CPDT (2017 à 2019) sur la question de l'aménagement de nouveaux quartiers, en soutien à la politique des « Quartiers nouveaux » initiée par le Gouvernement wallon.

L'objectif principal de la recherche était d'alimenter les réflexions des acteurs de projets concernés par cette politique, grâce à l'organisation de séminaires thématiques à visée opérationnelle. La CPDT a ainsi développé un réseau de savoirs et d'acteurs pour aider à la concrétisation des projets de quartiers et mettre à disposition des acteurs des ressources spécifiques.

Plus largement, la mission confiée à la CPDT sur le thème des quartiers nouveaux avait déjà débuté en 2014-2015. La CPDT procède alors à une démarche prospective de quantification et de spatialisation des besoins en logements et services pour aider à la localisation de nouveaux quartiers en Wallonie. Elle tire également des enseignements des expériences de création de quartiers innovants dans d'autres régions. Dans la foulée, le Gouvernement wallon définit un référentiel d'aide à la conception de Quartiers Nouveaux. Il lance un appel à projets à l'attention des communes souhaitant développer un projet de quartier d'ampleur et innovant en matière de durabilité. Dix projets sont sélectionnés en 2016 dans les communes d'Andenne, Arlon, Bastogne,

Binche, Charleroi, Leuze, Liège, Marchen-Famenne, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Tubize. Ils sont rejoints en 2018 par les communes d'Hensies, Seraing et Mons. En 2017, la CPDT pose les jalons du réseau « Quartiers Nouveaux » en partenariat avec la DGO4 en commençant à organiser des séminaires thématiques et à fournir un apport documentaire sur les sujets traités par le biais de fiches pratiques. Les thèmes de la première année sont l'agriculture urbaine et la participation citoyenne. Cette mission se prolonge en 2018 et en 2019 afin de capitaliser et mettre à disposition des méthodes et savoirs opérationnels sur un nombre croissant de thèmes utiles aux acteurs de terrain... En 2018, la CPDT a abordé les thématiques des mobilités alternatives et de la mixité fonctionnelle dans les quartiers (à travers l'insertion de projets socio-économiques). Enfin, en 2019, la CPDT s'est consacrée à deux nouveaux sujets, : la mixité sociale (au sens de mixité socio-économique et intergénérationnelle) et l'offre d'équipements de santé et éducatifs.

Ce recueil vise à capitaliser une partie des savoirs acquis sur ces sujets, présentés sous forme de fiches pratiques.

Il se compose ainsi de 27 fiches abordant six thèmes appliqués à la mise en place de nouveaux quartiers : l'agriculture urbaine, la participation citoyenne, la mobilité alternative, les activités socio-économiques, la mixité socio-économique et intergénérationnelle, les équipements de santé, l'offre éducative et pour la petite enfance.

Au travers de ces fiches, les thématiques ont fait l'objet d'une analyse synthétique et de recommandations sur base de démarches associant :

- Analyse documentaire, état de la littérature.
- Identification des personnes et institutions-ressources, notamment en Wallonie.
- Identification d'expériences intéressantes, potentiellement transposables.

❖ Téléchargeable sur le site de la CPDT

15 DÉCEMBRE 2020

COLLOQUE CPDT
VERS LA FIN DE L'ÉTALEMENT
URBAIN

PALAIS DES CONGRÈS, LIÈGE
ET EN VIDÉOCONFÉRENCE

